



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

APPEL À PROJETS

Pour la sélection de structures partenaires afin de soutenir l'entrepreneuriat agricole des jeunes dans le Bassin du Congo



Date limite de réception des candidatures : **13 mars 2026**

Contexte et enjeux :

Dans le cadre de sa Programmation 2024-2027, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) déploie un projet destinée à soutenir les initiatives environnementales dans les pays du Bassin du Congo. Ce projet ambitionne de consolider la résilience des communautés et des écosystèmes en favorisant la diffusion des savoirs, le développement d'éco-innovations et l'adoption de pratiques durables de gestion des ressources naturelles.

Au cours des deux premières années de mise en œuvre (2024-2025), l'OIF, en collaboration avec des partenaires locaux, a assuré un accompagnement technique et financier à plus de 300 jeunes et femmes issus du Bassin du Congo (Gabon, Cameroun, Congo, RDC, RCA et Guinée équatoriale) pour la conception et la réalisation de projets d'agriculture durable. Ces jeunes agripreneurs ont ainsi bénéficié de formations théoriques et pratiques, complétées par des appuis financiers destinés à faciliter le déploiement opérationnel de leurs initiatives.

Poursuivant cette dynamique, l'OIF, par l'intermédiaire de sa Représentation régionale en Afrique centrale (REPAC), lance en 2026 un troisième appel à projets. Celui-ci visera à identifier des partenaires en mesure d'accompagner l'entrepreneuriat agricole des jeunes dans le Bassin du Congo et de promouvoir des initiatives climato-économiques intégrées. Les projets retenus devront répondre aux défis de la sécurité alimentaire dans les pays francophones de la région, tout en contribuant durablement au renforcement de la résilience climatique du Bassin du Congo.

Objectifs de l'appel à projets :

L'objectif du présent appel vise à encourager et à soutenir les jeunes entrepreneurs porteurs de projets climato-économiques intégrés dans le domaine de l'agriculture afin de répondre aux enjeux relatifs à la sécurité alimentaire dans les pays du Bassin du Congo.

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- Sélectionner au moins une structure partenaire par pays du Bassin du Congo qui aura le mandat d'identifier les jeunes porteurs de projets dans les domaines du nexus agriculture-eau-énergie-biodiversité et de les accompagner dans la réalisation de leur projet ;
- Soutenir la mise en œuvre de projets concrets ayant un impact positif sur la sécurité alimentaire et le développement durable ;
- Promouvoir les bonnes pratiques agricoles initiées par les jeunes en faveur de la résilience climatique ;
- Bâtir une communauté vibrante de jeunes leaders francophones dans les secteurs de l'agriculture dans les pays du Bassin du Congo ;
- Favoriser la création d'emplois et le renforcement des capacités locales dans les secteurs liés au nexus agriculture-climat-eau-énergie-biodiversité.

Bassin du Congo, un grenier de la planète

20 % des terres disponibles pour l'agriculture en Afrique subsaharienne

9% des terres disponibles pour l'agriculture dans le monde



Encourager et soutenir les jeunes porteurs de projets climato-économiques intégrés et dont la mise en œuvre répondra aux enjeux relatifs à la sécurité alimentaire dans les pays francophones du Bassin du Congo

Domaines d'action :

Les domaines d'action prioritaires dans le secteur de l'agriculture durable qui seront soutenus dans le cadre du présent appel sont les suivants :

- ▶ **Agroécologie** : L'agroécologie est une approche qui intègre les principes de l'écologie dans la conception et la gestion des systèmes agricoles. Elle vise à favoriser la biodiversité, à améliorer la santé des sols, à réduire la dépendance aux intrants externes et à promouvoir la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques.
- ▶ **Agroforesterie** : L'agroforesterie combine la culture d'arbres ou d'arbustes avec des cultures agricoles et/ou l'élevage sur une même parcelle de terre. Cette approche permet de diversifier les revenus des agriculteurs, de protéger les sols contre l'érosion, de stocker le carbone et de favoriser la biodiversité.
- ▶ **Agriculture biologique** : L'agriculture biologique est un secteur clé de l'agriculture durable qui utilise des pratiques agricoles écologiquement saines, telles que l'absence d'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse, la rotation des cultures, le compostage et la gestion intégrée des ravageurs.
- ▶ **Permaculture** : La permaculture est une approche de conception de systèmes agricoles qui vise à imiter les modèles observés dans la nature. Elle se concentre sur la conception de systèmes agricoles durables, résilients et auto-suffisants, en utilisant des principes tels que la diversité des cultures, les cycles naturels et la régénération des sols.
- ▶ **Agriculture de conservation** : L'agriculture de conservation vise à réduire au minimum le travail du sol et à maintenir une couverture végétale permanente pour protéger les sols contre l'érosion, améliorer leur structure et leur fertilité, et réduire la consommation d'eau et l'utilisation d'engrais.
- ▶ **Agriculture urbaine et périurbaine** : L'agriculture urbaine et périurbaine consiste à cultiver des aliments et à élever des animaux dans les zones urbaines et périurbaines. Cette pratique contribue à accroître l'accès des populations urbaines à des aliments frais et nutritifs, à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des aliments et à renforcer la résilience des villes face aux chocs externes.

Les initiatives portées par les jeunes et qui seront soutenues par l'OIF à travers les structures d'accompagnement, devront s'inscrire dans l'un des domaines susmentionnés. Une attention particulière sera accordée aux projets qui :

- ▶ créent de l'emploi pour les femmes et les jeunes,
- ▶ génèrent des impacts rapides pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire,
- ▶ mettent en lumière des pratiques novatrices en faveur de la protection de l'environnement pour une agriculture durable,
- ▶ contribuent à l'atteinte des ODD 1 (Pas de pauvreté) ; ODD 2 (Faim « zéro ») ; ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)



Critères de sélection :

Les candidatures reçues seront évaluées selon les critères suivants :

- ▶ Capacité à identifier des femmes ou des jeunes entrepreneurs porteurs de projets structurants dans les domaines de l'agriculture durable ;
- ▶ Expérience dans l'accompagnement de femmes ou de jeunes dans les secteurs de l'agriculture durable ;
- ▶ Expérience dans l'octroi de subventions et l'élaboration de rapports techniques et financiers ;
- ▶ Capacité à mobiliser diverses parties prenantes telles que des acteurs publics ou gouvernementaux, des universités ou centres de recherche, des investisseurs, des mentors ou entrepreneurs à succès, des prestataires d'appui (avocats, comptables, consultants, etc.) ;
- ▶ Engagement à participer activement au développement durable et à la promotion de solutions environnementales.

La liste des pays éligibles à l'appel à candidatures est la suivante : **Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo.**

Dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature devra être constitué des éléments suivants :

- ▶ **Présentation de la structure d'accompagnement (*)** : mission, expérience, équipe, réalisations antérieures démontrant l'expertise et les capacités de la structure à accompagner les jeunes entrepreneurs (**3 pages**)
- ▶ **Proposition de plan d'action (*)** : méthodologie pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet et communiquer sur les résultats atteints (**2 pages**)
- ▶ **Acte d'engagement (*)** : respect des critères de sélection et collaboration avec l'OIF pour l'accompagnement des jeunes (**1/2 page**)
- ▶ **Proposition d'un budget type (*)** : pour accompagner entre 20 à 40 jeunes entrepreneurs par an, en fonction des réalités du pays (libeller le budget en monnaie locale et en euros) (**1 page**)
- ▶ **Annexes** : preuve d'existence juridique au sein d'un des pays du Bassin du Congo (*) (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, la République démocratique du Congo ou République du Congo,) et bilan d'activités des années précédentes.

Toute structure à but lucratif est exclue du présent appel.

Les documents doivent être fournis en **langue française** et envoyés à l'adresse courriel suivante : repac@francophonie.org et mentionnant en objet : **Appel à projets entreprenariat des jeunes 2026**

La date limite de réception des candidatures est fixée au **13 mars 2026 à 18h00, heure de Libreville (Gabon)**.

Offre d'accompagnement des bénéficiaires :

Les structures d'accompagnement sélectionnées bénéficieront d'un appui financier de l'OIF pour soutenir les jeunes porteurs de projets. Ils seront chargés d'identifier, d'accompagner et de soutenir entre **20 à 40 jeunes entrepreneurs** par année, en fonction des objectifs et du budget définis par l'OIF. **La sélection des jeunes bénéficiaires se fera en étroite concertation avec l'OIF qui siègera dans le jury dont le mandat sera de retenir les meilleurs projets.**

Calendrier :

- ▶ Date de lancement de l'appel à projets : **21 janvier 2026**
- ▶ Date limite de soumission des propositions : **13 mars 2026**

Contact :

Pour toute question, veuillez contacter :

M. Foued EL AYNI

Spécialiste de programme

Représentation Pour l'Afrique centrale (REPAC)

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Courriel : Foued.El-Ayni@francophonie.org



Crée le 20 mars 1970 à Niamey, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), cet ensemble unique, riche de diversité, met en œuvre une coopération politique, éducative, économique et culturelle entre ses pays membres, au service des populations.

Le partage des expériences et des bonnes pratiques, la concertation, la solidarité, la collaboration inclusive avec une multitude de réseaux institutionnels, universitaires et de la société civile sont les valeurs ajoutées qui guident son action.

L'OIF apporte à ses 90 États et gouvernements membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, selon quatre grandes missions :

- Promouvoir la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération économique au service du développement durable.

Plus d'informations sur : <https://www.francophonie.org/>



Représentation extérieure de l'OIF pour l'Afrique centrale

87 avenue Paul Moukambi, Haut de Gué-Gué, Libreville, Gabon

+241 11739608

repac@francophonie.org

www.francophonie.org